



CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION

Scolarité générale
Service des bourses
Tél. 05 63 48 17 03

Année universitaire 2011/2012

A PARTIR DE JANVIER 2012

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION
DE LA SECURITE SOCIALE**

TRES IMPORTANT : A LIRE OBLIGATOIREMENT

Vous avez payé le jour de votre inscription, la cotisation de Sécurité Sociale étudiante : 203 €
(Voir le bulletin de versement gris).

Vous devez demander le remboursement à l'URSSAF (coupon à découper).

Motif de la demande

- Attribution tardive de bourses uniquement lorsque vous êtes en possession de l'avis définitif de bourse
- Cotisation indûment réglée (moins de 20 ans dans l'année universitaire entre le 1^{er} octobre 2011 et le 31 septembre 2012)



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS DE SECURITE SOCIALE A L'URSSAF
Année universitaire 2011/2012

NOM ----- PRENOM -----

ADRESSE -----

TEL ----- N° I.N.E -----

ANNEE ----- INSCRIT EN -----

Coupon à détacher et à envoyer avec les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte d'étudiant 2011/2012 ou certificat de scolarité
- Photocopie du bulletin de versement des droits de scolarité 2011/2012 (montant réglé)
- Photocopie recto verso du titre définitif de bourse 2011/2012 du CROUS de Toulouse
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Photocopie de la carte d'identité

ADRESSER LE TOUT A :

**URSSAF PUYGOUZON
2, RUE GUSTAVE EIFFEL
81026 ALBI CEDEX**